|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/2017/92/Corr.1 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale10 avril 2018FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

**172e session**

Genève, 20-23 juin 2017

Point 7.3 de l’ordre du jour provisoire

**Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) :
Amendements à l’Accord de 1997**

 Proposition d’amendements à l’Accord de 1997

 Note du secrétariat[[1]](#footnote-2)\*

 Rectificatif

 1. Préambule, *lire* :

*Les Parties contractantes*,

…

*Désirant* parvenir à une plus grande uniformité des règles adaptées au progrès technique qui régissent la circulation routière internationale, et assurer un niveau élevé de sécurité et de protection de l’environnement,

…

 2. Article 1, *lire* :

…

L’expression « centre d’essai » désigne un organisme ou un établissement public ou privé habilité par une Partie contractante pour effectuer des contrôles techniques ;

…

1. \* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2016-2017 (ECE/TRANS/254, par. 159, et ECE/TRANS/2016/28/Add.1, module 3.1), le Forum mondial a pour mission d’élaborer, d’harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d’améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat. [↑](#footnote-ref-2)